

économie et forêt

ÉVOLUTION DES SURFACES BOISÉES EN FRANCE : PROPOSITION DE RECONSTITUTION DEPUIS LE DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

B. CINOTTI

L'intérêt d'une bonne connaissance des surfaces forestières au XIX^e siècle n'est pas négligeable. Il s'agit de connaître le point bas atteint par la forêt française et les phases de sa reconstitution au cours des XIX^e et XX^e siècles.

Après une analyse détaillée des résultats donnés par les "primo-statistiques" dont nous disposons sur cette période, il nous paraît possible d'écarter certaines hypothèses, et de resserrer la fourchette des estimations de surface de la forêt française au sortir de la période révolutionnaire.

Ensuite, en partant de cette nouvelle base, nous réexaminerons l'évolution des surfaces jusqu'aux années récentes. Et nous proposerons un arbitrage de données et une courbe résumant cette évolution.

LE CADASTRE, PREMIÈRE SOURCE STATISTIQUE COMPLÈTE DISPONIBLE

Pour en avoir vu les cartes ou les volumineux tomes, les forestiers connaissent tous la statistique de Daubrée (Ministère de l'Agriculture, 1912) et souvent la statistique Faré-Mathieu (Ministère de l'Agriculture et du Commerce, 1878). Peu d'entre eux savent que ces statistiques de la fin du XIX^e siècle ont été précédées d'opérations de statistiques agricoles décennales en 1836-1840, 1852 et 1862, mais surtout de la mise en place du Cadastre.

Ces statistiques agricoles décennales, et leur intérêt pour la connaissance de la forêt, ont déjà été décrits dans cette revue (Brenac, 1984). En revanche, la connaissance précoce des surfaces boisées qu'a donnée le Cadastre semble n'avoir pas inspiré tous les historiens de la forêt, certains n'hésitant pas à reproduire des chiffres fort peu compatibles avec cette précieuse source statistique.

Le Cadastre, statistique d'utilisation du territoire

De 1830 à la fin des années 1950, date des premières enquêtes sur photographies aériennes, la France n'a disposé, comme source d'informations quantitatives sur l'ensemble des surfaces boisées, que du Cadastre, « *inventaire exhaustif et permanent, descriptif et évaluatif de la propriété foncière* » (Direction générale des Impôts, 1983). Toutes les opérations de statistiques d'utilisation du territoire, agricoles ou forestières se sont, pendant près d'un siècle et demi, appuyées sur cette base cadastrale.

Les opérations d'élaboration du Cadastre parcellaire généralisé, institué par Napoléon I^{er} (loi du 15 septembre 1807), ont commencé dès 1808. « *À partir de 1822, les travaux cadastraux se développèrent suivant un rythme accéléré, principalement au cours de la période 1826-1840. Pendant ces quinze années, ils portèrent sur... près des deux tiers du territoire. Entièrement achevés en 1838 dans dix-huit départements, ils furent terminés vers 1850 dans la France continentale, telle qu'elle existait à l'époque. Entrepris seulement en 1843 dans la Corse, où le financement de l'opération avait soulevé des difficultés de la part du conseil général, les travaux d'établissement du Cadastre ne furent achevés dans les 364 communes de l'île qu'en 1889. Le Comté de Nice, réuni à la France en 1860 et incorporé au département des Alpes-Maritimes, vit son Cadastre terminé en 1877. C'est également en 1860 que le Duché de Savoie fit retour à notre pays, dont il avait fait partie de 1792 à 1815... Les travaux cadastraux, repris en 1864 dans le département de Savoie, en 1865 dans celui de la Haute-Savoie, y ont été achevés respectivement en 1945 et 1926* » (Herbin et Pébereau, 1953).

Dès 1830, la réalisation du Cadastre était donc très avancée dans la plupart des départements de l'époque ; c'est-à-dire à l'exclusion de la Corse, et sans les deux départements de Savoie et Haute-Savoie ni le Comté de Nice.

Cadastre, enquêtes agricoles décennales et enquêtes forestières

Le Cadastre a rapidement supplanté les estimations antérieures. Il a notamment servi de base aux opérations de statistique agricole. Dès ses débuts (1836-1840), cette opération de statistique administrative, indépendante du fisc, s'est appuyée sur le Cadastre pour sa partie "utilisation du territoire". D'abord décennale (1836-1840, 1852, 1862, 1882, 1892), elle est, par la suite, devenue annuelle (SAA : statistique agricole annuelle).

Parmi les renseignements que fournit la statistique agricole sur l'utilisation du territoire, on trouve bien entendu la surface de la forêt, même si celle-ci n'en a jamais été l'objet principal, tant s'en faut. Pour le forestier, l'intérêt de cette statistique est de situer la forêt dans l'ensemble de l'espace rural. Il est donc regrettable que les forestiers l'aient souvent ignorée. Ainsi ni la statistique forestière de 1878, ni celle de 1912, ne semblent connaître l'existence d'informations concernant la forêt dans la grande enquête agricole décennale de 1836-1840, publiée en 1842. Il est également regrettable que les promoteurs de l'enquête agricole décennale suivante, celle de 1852, n'aient pas jugé utile de publier les informations détaillées concernant la forêt.

Dans le domaine forestier, les données du Cadastre ont confirmé les surfaces des forêts communales déjà connues dès 1822. Ajoutées aux données recueillies directement par l'Administration des Forêts sur les propriétés royales (auxquelles le Cadastre, dans un premier temps, ne s'est pas intéressé car elles n'étaient pas imposables), elles ont rapidement permis d'avoir une idée assez exacte des surfaces de forêts soumises à la gestion de cette administration.

Elles ont surtout bouleversé les connaissances que l'on avait des forêts privées. Ainsi, dès 1837, probablement sur la base d'une première sommation nationale des données du Cadastre, le ministère des Finances (dans le compte-rendu général de l'année 1837 présenté au roi en 1838, cité *in* Jeanneney, 1965) annonçait une surface de 5,619 millions d'hectares de forêts privées ; alors qu'auparavant tous les auteurs (Moreau de Joannes, 1825 ; Herbin de Halle, 1828...) s'en tenaient à une estimation ne dépassant pas les 4 millions d'hectares.

Mais l'ordre de grandeur des forêts privées au milieu du XIX^e siècle est bien de 5 à 6 millions d'ha, comme affiché en 1837 : il sera confirmé lors des opérations ultérieures de statistique agricole décennale (1836-40, 1862, 1882 ou 1892).

Par la suite, les deux enquêtes connues des forestiers, celles de 1878 et 1912, n'ont pas ignoré les données cadastrales : les agents étaient explicitement invités à s'y référer. Mais elles en diffèrent parfois, soit que l'agent de terrain ait constaté une réalité différente de celle déclarée au fisc, soit que le rythme d'actualisation du Cadastre n'ait pas permis de prendre en compte certaines évolutions.

Les limites du Cadastre : difficultés méthodologiques

• La nature des enquêtes

Nous avons déjà décrit la nature des sources statistiques disponibles au XIX^e siècle (Cinotti, 1993) et souligné leurs défauts.

Ainsi, le Cadastre, pour des raisons fiscales évidentes, surestime les terrains peu imposés : friches et landes, au détriment des terrains plus imposés : surface agricole utile (SAU), prairies et forêts. Il est biaisé par la sous-déclaration et la lenteur de mise à jour. Ce que confirment les données de 1991 : le Cadastre évalue le total des bois, forêts et peupleraies à 13 251 589 ha, l'enquête TERUTI à 15 857 000 ha, tandis que la SAA (statistique agricole annuelle) arbitre prudemment à 14,9 millions d'ha. Cela fait une différence de plus de 15 % entre le Cadastre et l'enquête "Utilisation du territoire" ou TERUTI ⁽¹⁾.

Mais, tenu pour ce qu'il est, c'est-à-dire un estimateur *a minima* des surfaces boisées, le Cadastre peut être considéré comme une source très fiable, en raison précisément de son caractère fiscal. Il a en outre l'avantage d'être la plus ancienne source qui couvre l'ensemble du territoire national actuel.

• Variation du champ géographique des enquêtes

Notre territoire national métropolitain n'a plus varié sensiblement depuis 1918. Au XIX^e siècle, en revanche, il a connu d'importantes variations du fait du rattachement à la France en 1860 de la Savoie (actuels départements de Savoie et Haute-Savoie) et du Comté de Nice (une partie de l'actuel département des Alpes-Maritimes) puis de l'annexion par l'Allemagne de l'Alsace (actuels départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin) et de la Moselle. En Corse (Herbin et Pébereau, *op. cit.*), les travaux d'établissement du Cadastre ne furent achevés qu'en 1889. Les premières données forestières n'y sont disponibles qu'en 1878 (Ministère de l'Agriculture et du Commerce, *op. cit.*).

On peut retenir des facteurs correctifs de :

- 500 000 hectares boisés ⁽²⁾ pour Savoie, Nice et Corse avant 1878,
- 430 000 hectares boisés ⁽³⁾ pour l'Alsace et la Moselle, annexées, entre 1870 et 1918.

(1) Sur TERUTI, voir Brenac (1984), pp. 84-85.

(2) Bien que certains auteurs s'attachent à donner des informations exprimées en hectares avec sept chiffres significatifs, nous nous contenterons de deux chiffres significatifs, ce qui nous paraît un maximum compte tenu de la précision des données de l'époque.

(3) Ce chiffre, inférieur à celui de 443 845 hectares cité dans la statistique agricole décennale de 1882, est calculé par différence entre la surface boisée des quatre départements de la Meurthe, de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en 1862 et celle des départements de Meurthe-et-Moselle et de Belfort en 1878. Il est peu probable que ces deux départements aient connu par ailleurs d'importants changements de surfaces forestières pendant cette période de seize ans.

QU'EST-CE QU'UNE FORÊT ?

Au cadastre

Le mot forêt n'apparaît que rarement dans les documents du cadastre que nous avons consultés. Le cadastre connaît, parmi les treize groupes de classification des propriétés non bâties, un groupe "bois", lui-même divisé en huit "sous-groupes en nature de bois" : bois divers, futaies feuillues, futaies mixtes, oseraies, peupleraies, futaies résineuses, taillis-sous-futaie, taillis simples.

Ces sous-groupes ont évolué depuis la création du cadastre. Les oseraies n'étaient au départ pas comptées avec les bois. Les peupleraies n'ont été individualisées que dans le courant du XX^e siècle. L'utilisation de la source statistique cadastrale nécessite donc la vérification de ce qui est inclus sous le vocable "bois". À l'heure actuelle, les peupleraies ne sont généralement pas incluses dans les surfaces boisées telles que les donne le cadastre.

Dans les statistiques agricoles

Il n'existe pas à notre connaissance de définition statistique de la forêt pour la statistique agricole. Tant qu'elle s'appuyait sur le cadastre, elle en a probablement retenu les définitions. Depuis qu'elle procède par arbitrage entre cadastre, TERUTI et IFN, rien n'est vraiment clair.

Dans l'Inventaire forestier national

Forêts et petits massifs : comprennent tous les terrains boisés, quelle que soit leur fonction, et qui répondent aux conditions suivantes :

- couvert apparent des arbres forestiers : au moins 10 % (ou, quand il s'agit des semis ou de jeunes plants, au moins 500 brins d'avenir bien répartis par hectare),
- surface et largeur moyenne en cime : au moins 5 ares et 15 mètres, sauf pour les forêts de production où il faut au moins 4 hectares et 25 mètres.

Dans l'enquête "Utilisation du territoire (TERUTI)"

L'enquête TERUTI utilise la définition de l'IFN des formations boisées :

- Bois et forêts : formations boisées (autres que peupleraies) de 50 ares et plus,
- Superficie boisée hors forêts : toute formation boisée (autres que peupleraies) de moins de 50 ares,
- Bosquets : superficie comprise entre 5 et 50 ares.

Dans les statistiques forestières

Les forestiers ont souvent additionné sans trop y regarder des données portant sur des entités bien différentes. On trouve parfois des informations présentées sous la forme :

- forêts domaniales (surface exacte) : 1 680 000 ha,
- forêts communales (surface exacte) : 2 450 000 ha,
- forêts privées (surface approximative) : 9 500 000 ha.

Cette présentation indique que l'auteur a cru bien faire en additionnant les surfaces des forêts soumises telles que les connaissait l'Administration des Eaux et Forêts (ou telles que les publie l'ONF) et les surfaces des forêts privées telles que les publie le cadastre ou le SCEES.

Procéder ainsi est évidemment dangereux. Les surfaces boisées données par le cadastre ou le SCEES sont, nous l'avons vu, des données statistiques correspondant à une certaine définition de la forêt tandis que les données de l'ONF sont des surfaces des domaines nationaux ou communaux soumis au régime forestier, surfaces qui incluent des routes, des terrains de service en prairies, des pépinières, des terrains bâtis, sans oublier les landes, maquis et garrigues.

• *Variation du champ thématique des enquêtes*

(cf. encadré "Qu'est-ce qu'une forêt ?", p. 550)

La définition de la "forêt" n'est pas la même pour les forestiers publics qui ont toujours eu une définition extensive ⁽⁴⁾ et par propriété, et pour les agents du Cadastre qui travaillent par nature de culture et par parcelle. Ainsi les "oseraies, aulnaies, sausseraies" et les "châtaigneraies" étaient-elles séparées des "bois" par les statistiques du Cadastre. En 1871, le livre terrier ⁽⁵⁾ les évaluait respectivement à 64 000, 559 000 et 7 688 000 hectares. Mais, dès 1879, le Cadastre les a regroupés en une seule catégorie.

Par la suite, et au fur et à mesure de leur développement, les peupleraies poseront le même problème. De même que les landes boisées, maquis, garrigues qui sont, encore actuellement, fréquemment comptés comme "forêts" par les forestiers qui les considèrent comme zones forestières potentielles, alors que le Cadastre, la statistique agricole et les enquêtes d'utilisation du territoire les traitent à part.

Conclusion sur la surface boisée en 1830

Malgré ces difficultés méthodologiques, et moyennant une certaine prudence dans la précision des estimations, on peut considérer que la surface boisée de la France (dans son territoire actuel) était comprise, en 1830, entre 8,9 et 9,5 millions d'ha.

Le premier chiffre (*in* Statistique de la France - Agriculture, 1870) est donné par la statistique agricole de 1836-1840 : 8,4 millions d'ha ; nous l'avons corrigé par addition de 500 000 hectares (Corse, Savoie, Nice).

Nous avons trouvé le second chiffre (9 millions d'ha + 0,5 de correction Corse, Savoie, Nice), présenté comme le résultat de la première sommation cadastrale nationale, dans la même publication avec le commentaire suivant : « *Au 1^{er} janvier 1866, l'âge moyen du Cadastre était de 35 ans 8/10, ce qui fait remonter à l'année 1830 l'époque moyenne de l'exécution des opérations cadastrales* ». Cela signifie concrètement que les opérations cadastrales en cours n'ont pas permis de commencer la mise à jour des informations tant que l'ensemble du territoire n'était pas cadastré. De plus, il avait fallu aux éditeurs de la statistique agricole décennale de 1862 rectifier les données du Cadastre en y réincorporant le domaine de l'État qui, au départ, n'y était pas compté.

Toutes les sources statistiques que nous avons retrouvées, pour cette période 1830-1860, se situent, après la correction Corse, Savoie, Nice, dans cette fourchette estimative de 9,2 millions d'ha à 0,3 million d'ha près. Il paraît donc raisonnable de s'en satisfaire.

ÉTAT DE LA CONNAISSANCE DES SURFACES BOISÉES AVANT LE CADASTRE...

... si l'on s'en tient à cette valeur de 9,2 +/- 0,3 millions d'ha pour la surface forestière de la France en 1830...

(4) « *Bien que désignées, suivant l'usage, sous le nom de forêts, les propriétés qui composent le domaine géré par les agents forestiers ne sont pas entièrement boisées. Elles comprennent, indépendamment des forêts proprement dites, des étendues fort considérables de terrains à peine peuplés, ou même à l'état de vides, landes, rochers nus, etc.* ». La statistique des forêts soumises au régime forestier de 1892, dont est extraite cette citation, estime la proportion des surfaces improductives à 8,8 % (18 % en forêt domaniale, 3,6 % en forêt communale et d'établissements publics).

(5) Le résumé général du livre terrier dressé au ministère des Finances d'après les résultats des matrices cadastrales a été détruit lors de l'incendie du château des Tuileries de 1871. Cela nous prive d'une source statistique historique qui devait être très intéressante.

Avant la Révolution

On trouve parfois quelques évaluations chiffrées des surfaces forestières avant la période statistique. Elles ne sont pas dénuées d'intérêt ; mais ce sont des estimations "à dire d'expert" qui n'ont qu'un caractère indicatif puisque les seules forêts dont on connaissait la surface étaient les forêts royales dont le compte était assez précisément tenu. Les ecclésiastiques, les nobles, les communautés et les roturiers qui possédaient des forêts en connaissaient sûrement les limites et probablement la surface ; mais l'Administration royale des Eaux et Forêts n'a, à notre connaissance, jamais achevé ⁽⁶⁾ d'inventaire national et systématique de ces propriétés, ni de sommations de leurs surfaces.

Pour illustrer cette situation de méconnaissance des surfaces forestières de la France, empruntons à Alfroy (1976) deux citations : celle de Vauban qui, en 1707, évaluait la surface boisée à 6,8 millions d'hectares et celle de Mirabeau qui dans sa "Théorie de l'impôt" l'estimait, lui, à plus de 15 millions d'hectares en 1750 ! Trop nombreux sont malheureusement les auteurs qui se sont appuyés sur cette dernière estimation pour estimer la déforestation pendant cette période ou qui la citent sans aucun commentaire critique.

En dehors d'une tentative ingénieuse de l'Anglais Young, déjà décrite dans la *Revue forestière française* (Brenac, *op. cit.* ; Rousseau, 1990), et sur laquelle nous allons revenir, les estimations publiées avant 1789 ne paraissent pas avoir de valeur statistique.

• Des systèmes de mesure confus

Parmi les sources d'erreur dans les études statistiques historiques, les unités variées utilisées antérieurement au système métrique méritent d'être signalées. D'autant que leur méconnaissance semble avoir encore des conséquences récentes.

Parmi les nombreuses unités de surfaces couramment utilisées, on retrouve le plus souvent :

- la lieue commune carrée (valant 197 531 ares),
- l'arpent des Eaux et Forêts (100 perches carrées des Eaux et Forêts soit 51,0270 ares), unité imposée pour la mesure de tous les bois et forêts par l'Ordonnance royale de 1669 (titre XXVII, art. XIV),
- l'arpent ordinaire (100 perches carrées ordinaires soit 42,21 ares),
- l'arpent de Paris (100 perches carrées de Paris soit 34,1887 ares).

On imagine aisément que la notion de lieue carrée est univoque (pour autant que l'on n'ait pas affaire à un marin qui utilisait, lui, la lieue marine). En revanche, si on parle d'arpent ou de perche sans préciser s'il s'agit de la série ordinaire, de celle de Paris ou de celle des Eaux et Forêts, on a vite fait de se perdre, et de perdre le lecteur moderne peu habitué à ces subtilités.

En outre il peut y avoir confusion entre are, acre et arpent :

- l'are est le 100^e de l'hectare, unité du système métrique,
- l'acre est une ancienne mesure agraire qui valait en France environ 50 ares, mais qui en Angleterre et au Canada vaut aujourd'hui 40,47 ares (très exactement 4 046,86 m²),
- l'arpent est lui aussi une ancienne mesure agraire, de taille variable suivant les localités (30 à 50 ares).

Malheureusement acre et arpent sont utilisés indifféremment pour traduire le mot anglais "acre", d'où des erreurs de 40 %.

• Une estimation de référence : celle d'Arthur Young

Young (1788) a mené une ingénieuse tentative d'évaluation de la surface boisée à partir des cartes de Cassini. Il en conclut : « ... la quantité des bois peut être évaluée à un septième du royaume ; comme il contient 131 722 295 acres, les bois se montent à 18 817 470 acres... il faut remarquer qu'il n'y a que les bois d'une étendue considérable qui soient indiqués sur les cartes... cette éva-

(6) Davèze (1982) signale une enquête sur les bois, lancée en 1783 par le contrôle général des finances auprès des intendants ; les résultats nationaux, si tant est qu'ils aient jamais été établis, en ont été perdus.

luation est au dessous de la réalité ». Dans le même ouvrage, il fait ensuite un calcul sur la consommation de bois d'où il tire une estimation de 20 883 561 acres. Faisant une moyenne, il arrête son estimation de la surface boisée à **19 850 000 acres**.

Le tableau qui suit montre quel usage différents auteurs ont fait de ce calcul de Young.

Auteur	Information brute	Surface en millions d'ha	Surface de référence de l'ensemble du territoire
Rougier de la Bergerie (1817)	« Cassini, dans sa carte monumentale, a bien certainement marqué toutes les forêts, même les bois et les boqueteaux, mais il n'en a point déterminé l'étendue par arpent ; on pouvait cependant en tirer des inductions approximatives, et il est bien singulier que cette pensée méthodique ne soit venue qu'à un étranger, à l'agronome Young, qui, en réduisant toutes les annotations et les angles à l'échelle même de Cassini, a porté l'évaluation de tous les bois et forêts de la France au septième de la superficie du territoire ; ayant donc ainsi jugé que le royaume contenait 131 722 296 arpents, il a trouvé que la France devait posséder 18 817 470 arpents de bois ».		
Moreau de Joannes (op. cit.)	« En 1788, Arthur Young porta à 16 millions d'arpents la totalité des bois du territoire de la France. Cette surface équivaut à 8 Mha ou 4 000 lieues carrées, qui formaient à cette époque une étendue plus grande que la septième partie du royaume, mais moins considérable que le sixième de son territoire ».	8	54
Herbin de Halle (op. cit.)	« Un peu plus de 11 millions d'hectares ».	11	
de Lavergne (In Braudel (F.) - L'identité de la France. t. 3, pp. 45s) vérifié dans : Lavergne (L., de) 1877 Économie de la France rurale depuis 1789 - p. 50	« Terres arables 25 ; vignes 1,5 ; jardins et vergers 1,5 ; forêts 9 ; prairies naturelles 3 ; landes et pâtis 10 ».	9	50
Weyd (1912)	« Arthur Young, par l'étude des cartes de Cassini, trouva 18 817 470 arpents ».		

La lecture, par les différents auteurs du XIX^e siècle, de cette source fondamentale, révèle toutes les difficultés de l'exercice :

— différence d'interprétation du champ décrit par la source : l'Ancienne France ? la partie cartographiée en 1788 de l'Ancienne France ?

— différences d'interprétation des unités de mesure : acres ? arpents de Paris ? arpents des Eaux et Forêts ?

En 1920, Huffel, reprenant le texte de Young, fait le point et résume ainsi : « ... Young, voulant se rendre compte de l'étendue boisée de la France, entreprit, vers 1790, de mesurer sur 140 des feuilles de la carte de Cassini la contenance des bois qui y étaient figurés. Il trouva que, sur une étendue totale mesurée de 47.852.000 hectares, il y avait 7.026.000 ⁽⁷⁾ hectares de bois, et il en conclut à

(7) Ce nombre de 7 026 000 résulte manifestement d'une erreur de frappe par inversion de chiffres, comme le montre, dans la suite du texte, la valeur 7 600 000 reprise plusieurs fois, et même la valeur de 7 620 000 en début de la note n° 3. Cela illustre une difficulté supplémentaire dans l'étude des statistiques historiques : les erreurs de copie ou d'impression.

un taux de boisement de 1/7 ou 14,3 % pour la France du milieu du XVIII^e siècle. L'étendue des forêts aurait donc été d'environ 7.600.000 hectares ».

Avant de poursuivre, Huffel mentionne en note (n° 3, en bas de la page 244 de l'édition consultée) :

« Young donne le chiffre de 18.817.000 acres anglais, soit 7.620.000 hectares. Rougier de la Bergerie, en le transcrivant avec étourderie, remplaça les acres anglais par des arpents (l'arpent de Paris valait 34 ares 18) ce qui réduisit la contenance à 6.400.000 hectares. Il semble que cette erreur de copie soit le point de départ d'une opinion fausse encore professée par Baudrillart, que la France ne renfermait pas plus de trois millions à trois millions et un quart d'hectares de forêts particulières vers 1820. (Herbin de Halle, dans son manuel de 1822, l'estimait de même à 3.173.000 hectares ; tous les auteurs de cette époque se reproduisaient les uns les autres). Les forêts de Lorraine sont comprises dans ce total de 7.600.000 hectares ».

Puis il poursuit : « Ce chiffre est un minimum, car la carte de Cassini, malgré la grandeur de son échelle, ne porte que les massifs d'une certaine importance. On peut donc admettre que le taux de boisement de la France était, au milieu de l'avant-dernier siècle, de 15 à 16 % et l'étendue des forêts de 8.000.000 hectares environ ».

On pourrait croire que l'interprétation proposée par Huffel suffirait. Il n'en a rien été comme le montrent quelques extraits d'articles ou d'ouvrages récents (cf. tableau ci-dessous).

Auteur	Information brute	Surface en millions d'ha	Surface de référence de l'ensemble du territoire
Jeanneney (op. cit.)	« ... la grande carte de Cassini [a été] terminée par Cassini Fils en 1783... 18,817 000 millions d'acres soit 7,620 Mha ».	7,620	
Devèze, M. (op. cit.)	« Young... parvint à étudier une surface correspondant à 47 852 000 ha et il y trouva environ 8 millions d'hectares de bois (exactement 19 580 000 acres anglais, mais l'acre vaut 40 à 47 ca)...	8	47,852
	Mais le calcul de Young est certainement surestimé, car, même si Cassini n'a pas reproduit les boqueteaux à cause de l'échelle de sa carte, il y avait dans l'espace reconnu comme forestier de nombreux vides, friches, broussailles... Le chiffre de 6 millions et demi d'hectares paraît donc raisonnable ».		
Brenac (op. cit.)	« Young... a évalué... à 1/7 ^e le taux moyen [de boisement] ; appliqué ce taux à la superficie territoriale de la France d'alors, estimée par Necker... à 131 722 295 acres, soit 533 100 km ² ; conclu à une estimation totale de 18 817 470 acres, soit 7 615 159 ha pour la surface boisée... Il est possible d'arrondir à 8 Mha l'estimation d'A. Young pour la rendre comparable à la situation actuelle... Il y a de sérieuses raisons de douter que l'échantillon des 140 feuilles utilisées [par Young] ait pu être représentatif de l'ensemble des feuilles dont les dernières n'ont été publiées qu'en 1815 ».	8	53
Rousseau (op. cit.)	19,850515 acres soit 8,033067 ha.	8	
Badré (L.) - Histoire de la forêt française, p. 95	7,026 Mha à arrondir à 8 Mha (Lorraine) sur un territoire total de 47,852 Mha.	8	47,852

Les auteurs récents ne sont donc, malgré le nombre de publications qui ont déjà porté sur le même sujet, toujours pas d'accord sur :

- la date d'achèvement de la carte de Cassini (1783 ? 1815 ?),
- l'étendue du territoire national qu'a pu observer Young sur les 140 feuilles qu'il a étudiées (avec ou sans la Lorraine, réunie à la France, avec le Barrois, depuis 1766 seulement),
- la prise en compte, par Cassini, des petits massifs boisés,
- l'importance des vides, friches et broussailles.

Pendant et après la Révolution, de nombreuses estimations "à dire d'expert"

À partir de la Révolution française, on peut trouver des informations chiffrées plus nombreuses sur les surfaces boisées françaises. Nous avons recensé les sources suivantes :

- Rapports du Comité des Domaines à la Constituante (10 avril et 6 août 1790),
- Pison du Galand, rapport à la Constituante du 20 août 1791,
- Tellès d'Acosta,
- Rapport de l'an IV (décembre 1795) par la Commission des Cinq-Cents,
- Rapport au Conseil des Cinq-Cents du Directoire (1799),
- Estimation de l'an X (1803),
- Estimation de 1804,
- Statistique forestière de 1805, également dénommée relevé de l'an XIII,
- Martignac, rapport aux Chambres sur le projet de Code forestier (le 29 décembre 1826),
- Rapport à la Commission spéciale de la Chambre des Pairs chargée de l'examen du Code forestier (1827).

Ces données sont généralement incomplètes. Elles donnent le plus souvent quelques éléments sur les propriétés nationales, "ci-devant" royales ou ecclésiastiques, sans prétendre, d'ailleurs, à l'exhaustivité ; c'est presque tout. Et, même sur ce point, il paraît difficile d'aller beaucoup plus loin que Huffel (*op. cit.*).

La grande inconnue, pendant la période révolutionnaire et jusqu'à la Restauration, est la surface des forêts appartenant à des particuliers (seigneurs ou roturiers). Devèze (*op. cit.*) retient les renseignements fournis par le Comité des Domaines en avril 1790 (3 861 194 ha), et les chiffres donnés par Tellès d'Acosta (3 855 000 ha). Ces deux estimations doivent être écartées ; elles sont incompatibles ⁽⁸⁾ avec les résultats des premiers levés du Cadastre (publiés dans l'enquête décennale agricole de 1836-1840) qui évaluent les forêts privées à 5,5 millions d'ha, ordre de grandeur qui sera confirmé par les enquêtes suivantes (cf. *supra*).

Faute de cette information capitale sur l'étendue des forêts des particuliers, aucune information sérieuse sur la surface de l'ensemble des forêts ne paraît disponible jusqu'en 1830.

Des estimations reprises sans trop de précautions

Pourtant certains auteurs ont égayé des descriptions sans nuance des conséquences forestières de la période révolutionnaire sur des variations à la baisse des estimations des surfaces boisées de notre pays à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Ces variations paraissent traduire la faible qualité des estimations (très peu fiables tant que le Cadastre n'existait pas) plutôt que des défrichements massifs pendant ou avant la période révolutionnaire. Ces défrichements ont peut-être eu lieu. Mais, si l'on veut bien considérer la pauvreté des informations statistiques dont nous venons de faire l'inventaire, il est difficile d'en faire quelque estimation que ce soit.

(8) Sauf à imaginer que les forêts privées aient pu connaître une importante extension sous la Révolution, l'Empire et la Restauration, ce qui, pour le coup, serait vraiment révolutionnaire.

En effet, dans les siècles passés, la notion de défrichement recouvrait aussi bien le déboisement que la mise en culture de landes et de friches. Ce n'est qu'ultérieurement que les forestiers se sont approprié le terme dont on notera que, pour éviter toute confusion, il n'est jamais employé dans les instances internationales et leurs publications, où on lui préfère le mot "déforestation".

De plus les estimations statistiques de surface forestière faites de 1789 à 1827 doivent, toutes sans exception, être analysées sans oublier le contexte :

- les disettes antérieures à la Révolution,
- la levée de nombreuses restrictions réglementaires dès les premières années de celle-ci,
- la nationalisation puis l'aliénation partielle des biens ecclésiastiques puis de ceux des émigrés,
- la pénurie de bois pour les ambitions maritimes de la France (tant de chênes et de hêtres pour les coques, que de sapins pour les mâts), mais aussi d'énergie pour les industries traditionnelles (salines, verreries, forges) ou naissantes (et utilisant des machines à vapeur),
- les idées des physiocrates, reconverties par les libéraux, sur la réduction du rôle de l'État dans la production de bois.

Cette succession de pressions sur la forêt, soudainement libérées par la Révolution, a amené les pouvoirs publics successifs à envisager toutes sortes d'avenirs pour les forêts. Mais on a assisté rapidement, dès les premières années de la Révolution, à la montée d'une tendance de fond : l'inquiétude face à la déforestation, aux abus d'exploitation, puis aux aliénations.

Le souci de la Restauration de restituer aux émigrés les biens qui pouvaient encore l'être, diminuant le domaine royal, a aggravé ces craintes.

Certaines estimations répondaient à des fins politiques

Les estimations de l'époque, en particulier celles qui inspirent les débats sur le projet de code forestier, sont donc souvent catastrophiques. Elles le sont d'autant plus que le système statistique est, encore à ce moment-là, très pauvre, surtout (cf. supra) pour la partie privée de la forêt.

De Coincy (1914) signale que « *le Comte d'Argout, dans son discours à la Chambre des Pairs au moment de la discussion du Code forestier, donnait le chiffre de deux millions d'arpents pour les défrichements effectués de 1669 à 1791 et celui de trois millions d'arpents pour les défrichements de 1790 à 1803. Ce dernier chiffre est peut-être exagéré, disait-il* ».

Les estimations de Moreau de Joannes (*op. cit.*) et de Martignac (1827 *in* Jeanneney, *op. cit.*), pour ne détailler qu'elles, sont manifestement sous-évaluées.

Le premier cite une surface de 6,6 millions d'ha en 1792, puis estime que la surface totale des forêts ne s'élevait plus qu'à 4,4 millions d'ha en 1824, alors que le Cadastre donne, dès 1830, le chiffre, que nous supposons admis, de 9,2 millions d'ha.

Le second s'appuyant probablement sur « *l'opinion fausse... professée par Baudrillart* » (Huffel, *op. cit.*) n'évalue qu'à 3,3 millions d'ha la surface des forêts privées, évaluées à 5,6 millions d'ha dès 1830.

On notera que c'est sur la base de telles données que les Chambres ont voté le Code forestier de 1827 et que l'Administration forestière l'a rigoureusement, et parfois vigoureusement, mis en application.

Or ces deux estimations de Moreau de Joannes et de Martignac sont infirmées par l'impossibilité matérielle de reconstituer de telles surfaces de forêts en si peu de temps. Qu'elles procèdent d'une différence d'appréciation de la nature des surfaces boisées ou du souci, contestable au plan historique mais compréhensible au plan politique, de convaincre les "décideurs" de mettre en place des actions de défense et de reconstitution de la forêt, **la sous-évaluation des surfaces forestières avant 1830 est manifeste, sinon consciente.**

La première tentative de statistique forestière départementale complète

Dans la même période, Herbin de Halle a publié plusieurs fois, de 1821 à 1834, un mémorial ⁽⁹⁾ statistique et administratif des forêts du royaume. L'étude des quatre éditions de ce mémorial, disponibles au Centre de documentation forestière de Nancy, montre que l'auteur a très probablement disposé de façon assez précoce des données recueillies par le service du Cadastre. Dès 1822, il propose un tableau décrivant l'utilisation du territoire national, non seulement pour sa partie forestière, mais pour son ensemble.

En 1821, 1822, 1828 et 1834, il propose des statistiques forestières départementales qui feront référence jusqu'à la publication de l'enquête agricole décennale de 1836-1840. Faiseau-Lavanne (1829), parfois cité par les forestiers, produit *in extenso* un tableau très proche des résultats départementaux de 1828 d'Herbin de Halle (*op. cit.*), à l'appui d'un mémoire original sur « *Recherches statistiques sur les forêts de la France tendant à signaler le danger qu'il y aurait pour elles d'ouvrir les frontières aux fers étrangers* ».

Herbin de Halle est surtout le premier à avoir tenté une analyse des données disponibles sur la période antérieure au Cadastre. Il est regrettable que nombre de ceux qui se sont penchés sur cette période n'aient pas disposé de son analyse ou, qu'en disposant, ils n'en aient pas tiré profit.

Enfin Herbin de Halle explique fort bien la sous-estimation, que nous avons déjà signalée, de la forêt privée : « *Dans l'étendue des bois possédés par les particuliers, nous n'avons pas cru devoir comprendre un grand nombre de terrains, qui, dans les départements du sud-est, du sud, du sud-ouest et même de l'ouest de la France, quoique plantés de quelques arbres épars, n'offrent cependant que des broussailles et de mauvais bois qui ne servent qu'au pâturage et au parcours des bestiaux* » (1828, *op. cit.*).

Un peu de prudence dans l'interprétation des données de cette période

Les estimations des surfaces boisées pour cette période doivent donc être considérées avec la plus grande prudence. Elles peuvent avoir quelque valeur pour les forêts domaniales (qu'elles soient d'origines royales ou ecclésiastiques), elles en ont déjà moins pour les forêts communales. Et nous avons vu que, jusqu'à la sommation cadastrale, il n'y avait pas de statistiques pour les forêts des particuliers.

Aucune des estimations assez nombreuses de cette période ne paraît assez solidement établie pour qu'on puisse y appuyer un raisonnement sur l'effet de la période révolutionnaire et de l'Empire sur nos forêts.

LE PASSAGE DU CADASTRE AUX "ENQUÊTES SCIENTIFIQUES"

Après cent ans de Cadastre, l'évolution des surfaces de 1945 à 1990 n'est pas plus facile à mesurer que celle du début du XIX^e siècle.

Car cette période a connu, à la fin des années 1950, après un siècle et demi de statistique s'appuyant exclusivement sur le Cadastre, la généralisation des prises de vues aériennes et le démarrage de deux enquêtes en matière d'utilisation du territoire : TERUTI, enquête "Utilisation du territoire", appelée à son début "enquête sur le contrôle des surfaces", puis l'Inventaire forestier national.

(9) Sous ce titre, se cache un annuaire de la forêt française qui présentait non seulement des données statistiques sur les forêts, département par département, mais aussi la composition de l'Administration des Eaux et Forêts, également par département.

Ces deux enquêtes utilisent les photographies aériennes ; très proches par leurs méthodes, elles décrivent mieux la réalité physique du territoire que le Cadastre. Mais ces nouvelles méthodes statistiques, plus scientifiques, ont posé d'importants problèmes aux statisticiens agricoles départementaux chargés d'arbitrer les surfaces et d'établir la statistique agricole annuelle (SAA). Jusque-là, leur tâche consistait à rectifier ⁽¹⁰⁾ les données du Cadastre. Il leur faut maintenant arbitrer entre trois sources : Cadastre, TERUTI et Inventaire forestier national ⁽¹¹⁾, dont les données, pour ne rien arranger, diffèrent sensiblement. Cette situation nouvelle a provoqué un décrochage brutal de la série "surfaces boisées hors peupleraies" de la statistique agricole annuelle (SAA) qui passe de 11,751 millions d'ha en 1964 à 13,683 millions d'ha en 1969. Près de deux millions d'hectares de forêts apparues en cinq ans !

En 1991, un autre changement, celui de l'échantillon de photographies aériennes sur lesquelles sont tirés les points de sondage de TERUTI, a aussi amené une rupture importante de la série "surfaces boisées" de cette enquête ; la surface boisée française annoncée par l'enquête TERUTI a progressé de plus de 700 000 ha du seul fait du renouvellement de ses points échantillons !

Les méthodes statistiques scientifiques ne résolvent donc pas tous les problèmes. Et il y a fort à parier que la probable utilisation prochaine de l'imagerie satellitaire à des fins statistiques se heurtera, elle aussi, aux mêmes questions : comment définir les espaces forestiers et en mesurer l'étendue ? Comment comparer les nouvelles séries de données qui en résulteront avec les séries anciennes ?

TENTATIVE DE RECONSTITUTION DE L'ÉVOLUTION DE LA SURFACE FORESTIÈRE

Le manteau boisé de la France s'est réduit jusqu'au début du XIX^e siècle

Selon que l'on suppose l'effort de reboisement entamé dès 1827 ou non, on peut raisonnablement estimer à 9,2 +/- 0,3 millions d'ha le plancher atteint par la surface de la forêt française (Corse, Savoie et Comté de Nice compris) au début du XIX^e siècle.

De 1788 à 1846 cette surface n'aurait guère varié. Les troubles de la période révolutionnaire ont sans doute atteint les forêts dans leur composition en essences et dans leur richesse en volume sur pied, mais l'étendue de leurs dégâts ne semble pas avoir pu excéder 500 000 hectares de déboisement. Ce qui, en quarante ans, n'est tout de même pas rien.

La position prudente des auteurs de l'ouvrage sur l'histoire de l'Administration des Eaux et Forêts (1987) paraît donc la plus raisonnée. Avec eux, nous considérerons volontiers que « *l'absence de statistiques précises devrait nous conseiller l'abstention... Si les forêts avaient déjà fortement souffert d'abus en tous genres avant la Révolution, on ne voit pas très bien quels nouveaux abus auraient pu s'y perpétrer pendant la période révolutionnaire* ».

Malheureusement, tous les auteurs d'ouvrages historiques n'ont pas eu cette prudence. Certains ont utilisé sans trop de précaution les estimations ou les statistiques, pour étayer, le plus souvent, une vision catastrophique de la période révolutionnaire. D'autres, pour magnifier, *a contrario*, les effets positifs de la reconstitution de l'Administration forestière, de la création de l'École royale forestière de Nancy et de la promulgation du Code forestier.

(10) Cette rectification engendrait un biais important : la SAA, pour des raisons qui nous échappent, était déjà en retard de plus de 700 000 hectares sur le Cadastre en 1948, et ce retard a continué à se creuser pour approcher les 900 000 hectares en 1961 !

(11) L'inventaire général de la ressource forestière mené par l'IFN est mentionné ici pour mémoire. L'IFN ne publie pas d'autres indications de la surface forestière française qu'une sommation nationale de résultats départementaux levés sur une période de dix à quinze ans. La sous-estimation qui en résulte en période d'expansion de la forêt interdit qu'on retienne, au niveau national, cette source de données remarquable par ailleurs.

L'expansion de la forêt française dès la seconde moitié du XIX^e siècle

Depuis le début du XIX^e siècle, la progression de la surface forestière de la France est constante.

Outre l'effet des pertes démographiques, consécutives aux guerres napoléoniennes, et de l'exode rural, la pression foncière sur la forêt a baissé grâce à l'amélioration des rendements des cultures qui, dès lors, nécessitaient moins de terres.

Mais surtout, la révolution industrielle, la substitution au bois des combustibles fossiles, largement disponibles grâce au développement des transports et des échanges, et le recul de la construction navale en bois se sont ajoutés à ce premier phénomène pour modifier l'exploitation des forêts. Ainsi « la consommation de bois de feu à Paris va régresser de 1,5 million de stères en 1788 à 1,2 million en 1815, puis à 0,6 million en 1852. Dans le même temps la consommation domestique et artisanale de charbon passe de 410 000 hl à 3 200 000 hl » (Viney, 1977).

On a alors assisté à une première augmentation des surfaces forestières en France, probablement par abandon de terres agricoles qui se sont enfrichées, puis boisées naturellement. Cette expansion de la forêt a été amplifiée par une politique nationale de reboisement très active dès le Second Empire ⁽¹²⁾ :

- landes de Gascogne : 900 000 ha, landes de Sologne,
- puis avec les lois de 1860 et de 1882 sur la restauration des terrains en montagne, dans le Massif Central, les Alpes et les Pyrénées.

Cette évolution a continué au début du XX^e siècle, malgré la faiblesse des moyens financiers engagés par l'État. Le Cadastre (1967) note ainsi un accroissement des surfaces boisées de 2 millions d'hectares (2 068 250 ha) entre les révisions cadastrales de 1908 et 1948. Durant cette période, la superficie boisée est en augmentation dans tous les départements sans exception, les taux de croissance variant d'un peu plus de 1 % (Seine-Maritime) à 73 % (Corrèze). Enfin, le même document du Cadastre relève :

- que les départements accusant la plus forte expansion forestière sur cette période 1908-1948 sont, à de rares exceptions près, ceux où l'agriculture est en régression marquée ou, à tout le moins, en perte de vitesse,
- que c'est au détriment des terres de polyculture, et, le cas échéant, des landes que cette expansion s'est souvent trouvée réalisée.

Ceci a amené la surface forestière à près de 12 millions d'ha en 1945. Mais l'Administration forestière ne paraît pas avoir été informée de ce chiffre puisque le *"Rapport sur une politique forestière"* présenté par M. Leloup, conseiller d'État, directeur général des Eaux et Forêts, et approuvé le 18 mai 1945 par M. Tanguy-Prigent, ministre de l'Agriculture, ne fait état que d'une « surface approximative de 10 700 000 ha » (p. 2).

Depuis 1945, de nombreux boisements, pas tous aidés par le Fonds forestier national

La surface boisée de la France a continué à s'accroître notablement (de près de 4 millions d'ha soit 30 % entre 1945 et 1995). Cette augmentation de la surface boisée s'est essentiellement réalisée au détriment du territoire agricole **non cultivé** dont la réduction sur la même période a été très nette. Elle ne saurait toutefois être attribuée à la seule politique active de boisement menée à partir de 1947 grâce aux ressources du Fonds forestier national (FFN) ; celui-ci a contribué au boisement d'environ deux millions d'hectares sur les quatre.

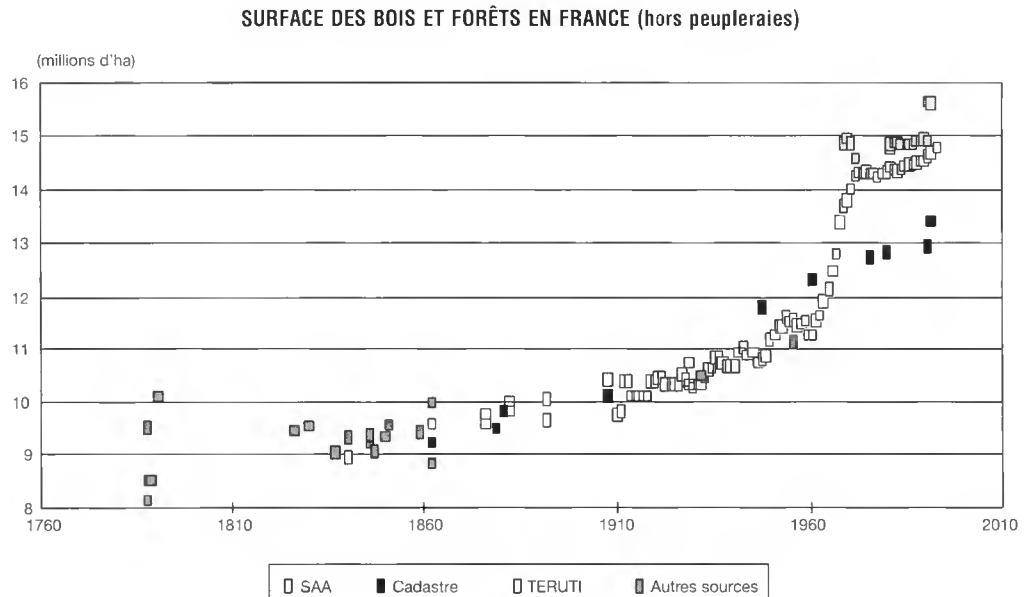
(12) Cette vague de boisement ne fait aucun doute, mais nous avons du mal à croire avec Bourgenot (*in* Lorgnier du Mesnil *et al.*, 1992) que « les propriétaires particuliers ont, en 18 ans, replanté quelque deux millions d'hectares de terrains ».

« Environ 50 % des surfaces boisées nouvelles, depuis 1945, sont des accrus naturels, et, dans une bien moindre mesure, des boisements volontaires sans aides. Dès les premières publications départementales de l'IFN, l'augmentation de la surface boisée, par rapport à celle "connue officiellement" avant, est apparue très importante, dans la plupart des départements » (Bazire, communication personnelle).

Le fait est que la surface boisée de la France a augmenté de quatre millions d'hectares en cinquante ans et que le décrochement observé dès 1970 dans les statistiques de surface constitue probablement un rattrapage sur les boisements effectués dès 1947, et peut-être même de boisements antérieurs, ignorés par le Cadastre.

PROPOSITION DE RECONSTITUTION GRAPHIQUE DE LA SÉRIE "SURFACES FORESTIÈRES"

Si l'on place sur un même graphique les informations issues de différentes sources, corrigées par les facteurs définis plus haut, on obtient ceci :

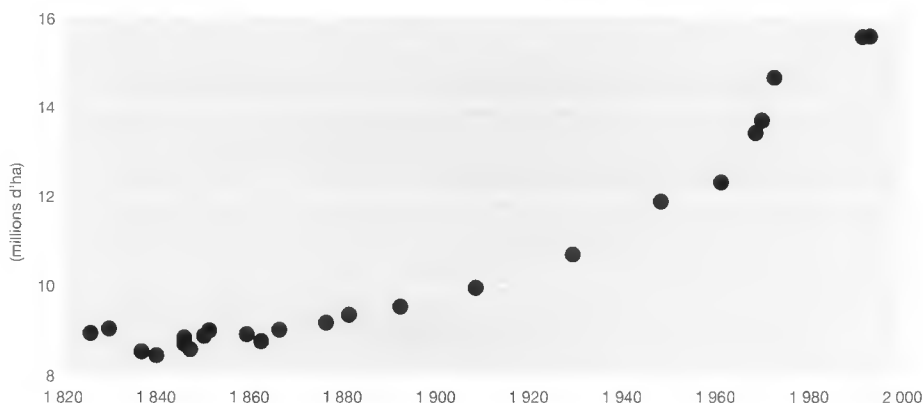


Ce graphique fait bien ressortir :

- la lente progression des surfaces enregistrée par le Cadastre, dès le milieu du XIX^e siècle et tout au long du XX^e siècle ;
- le démarrage de l'enquête TERUTI, approchant les 15 millions d'hectares dès ses débuts, puis son brusque décrochage, déjà mentionné, lors du renouvellement des points échantillons en 1991 ;
- le décrochage de la Statistique agricole annuelle qui, inférieure au Cadastre pendant les années 1940 à 1970, se rapproche ensuite de l'enquête TERUTI.

Pour lisser les évolutions de surface, faire disparaître les artefacts statistiques (changements de méthode, de zone concernée), et résumer l'évolution de la surface de la forêt en France depuis le siècle dernier, on peut proposer la courbe qui suit.

SURFACE DES BOIS ET FORÊTS EN FRANCE



Il ne nous paraît pas souhaitable de gommer totalement les inflexions de cette courbe au voisinage des années 1960. Il faudrait pour cela estimer le retard du Cadastre sur la réalité tout au long des XIX^e et XX^e siècles, ce qui ne nous paraît guère possible.

L'essentiel est de bien faire apparaître la constante progression des surfaces boisées, progression plus ou moins rapide selon les aides au boisement consenties par la collectivité nationale, mais surtout selon la disponibilité en terres à boiser. Rien ne permet en effet de dire avec certitude si l'accroissement de la forêt française depuis le début du XIX^e siècle a été le résultat de la renaissance de l'Administration forestière ou si celle-ci a accompagné un mouvement de boisement sur déprise agricole qui aurait eu lieu sans elle.

B. CINOTTI OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE 85 bis, avenue de Wagram BP 236 F-75822 PARIS CEDEX 17 — précédemment — Chargé de la communication et de la valorisation à l'INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

Remerciements

Cet article a nécessité des recherches qui auraient pu être fastidieuses sans la grande compétence et la gentillesse des documentalistes de l'ENGREF à Nancy : M^{lle} Lionnet, de la DERF à Paris : M^{mes} Pugin et Bem, et du SCEES à Paris : M^{mes} Oziel et Pejou. Qu'elles en soient, les unes et les autres, chaleureusement remerciées ici.

PRINCIPALES SOURCES STATISTIQUES

Statistique forestière de 1805 ou relevé de l'an XIII. In : de Coincy (H.), 1914.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. — Statistique de la France 1852. — Paris : Ed. Imprimerie nationale, 1858.

Statistique de la France - Agriculture - Résultats généraux de l'enquête décennale de 1862. — Strasbourg : Ed. Berger-Levrault, 1870.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. — Statistique forestière. — Deux tomes. — Paris : Ed. Imprimerie nationale, 1878.

- Statistique agricole de la France. — Résultats généraux de l'enquête décennale de 1882. — Nancy : Ed. Berger-Levrault, 1887.
- Statistique agricole de la France. — Résultats généraux de l'enquête décennale de 1892. — Paris : Imprimerie nationale, 1897.
- Statistique des forêts soumises au régime forestier - Forêts domaniales, communales et d'établissements publics - Année 1892 — extrait du Bulletin du Ministère de l'Agriculture. — Paris : Ed. Imprimerie nationale, 1894.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. — Statistique et Atlas des forêts de France, d'après les renseignements fournis par les agents des Eaux et Forêts. — Deux tomes. — Paris : Ed. Imprimerie nationale, 1912.
- CADASTRE. — Évaluation foncière des propriétés non bâties - Rapport général sur les opérations. — Paris, 1967. — Tome 1^{er}, pp. 27-30, 46 et 47 - Tome 2^e, pp. 1, 82-87.

BIBLIOGRAPHIE

- ALFROY (M.). — La Statistique agricole française. — *Étude*, n° 140, 1976, 9 vol. (Collections de statistique agricole).
- ANONYME. — Conférence de l'Ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1669 sur le fait des Eaux et Forêts. — Paris : Guillaume Cavalier, 1725. — Tome II, p. 418.
- BRENAC (L.). — Connaissances statistiques des forêts françaises avant l'IFN. — *Revue forestière française*, vol. XXXVI, n° 1, 1984, pp. 77-90.
- CINOTTI (B.). — Complexité des sources statistiques disponibles dans le secteur forêt-bois. — Centre de recherche et d'études en gestion - Groupe de recherche en économie des produits forestiers - Université de Bordeaux I. In : Actes du Séminaire des 24 et 25 juin 1993 : Quelles sources statistiques pour une modélisation de la filière bois. — 1993. — 7 p.
- COINCY (H. de). — Les Statistiques forestières au commencement du XIX^e siècle. — *Revue des Eaux et Forêts*, 1 et 15 mai 1914, pp. 281-288, 313-320.
- DEVÈZE (M.). — Les Forêts françaises à la veille de la révolution de 1789. La forêt et les communautés rurales XVI^e - XVIII^e siècles. Recueil d'articles. — Publications de la Sorbonne, 1982. — pp. 179-210.
- DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS. — Le Cadastre. — Paris : Service de la documentation nationale du Cadastre, 1983. — 36 p. + annexes.
- Les Eaux et Forêts du 12^e au 20^e siècle / sous la direction de L. Bourgenot. — Paris : Ed. CNRS, 1987. — 768 p.
- FAISEAU-LAVANNE (-). — Recherches statistiques sur les forêts de la France tendant à signaler le danger qu'il y aurait pour elles d'ouvrir les frontières aux fers étrangers. — Paris : Éd. Killian ; Picquet, 1829. — X-100 p.
- HERBIN (R.), PEBEREAU (A.). — Le Cadastre français. — Paris : Éd. Francis Lefebvre, 1953. — 409 p.
- HERBIN de HALLE (P.E.). — Mémorial statistique et administratif des forêts du royaume pour l'an 1828. — 5^e année, tome III, 1828, VIII-410 p.
- HUFFEL (G.). — Économie forestière. — Deuxième édition, tome 1^{er}, 2^e partie. — Paris : Éd. Librairie agricole de la Maison rustique, 1920. — pp. 242 et suiv.
- JEANNENEY (J.). — Contribution à l'étude de la politique sur les défrichements en France de 1803 à 1859. — Université de Columbia (États-Unis), 1985 (Thèse de doctorat d'histoire).
- LORGNIER DU MESNIL (A.) *et al.* — Forêts. — Paris : Éd. AGEF, 1992. — 322 p.
- MOREAU DE JOANNES. — Déboisement des forêts. Premier mémoire en réponse à la question posée par l'Académie royale de Bruxelles. — Bruxelles : Éd. P.J. de Mat, 1825.
- PISON DU GALAND (A.F.). — Rapport fait à l'Assemblée nationale au nom des cinq comités des domaines, de marine, des finances, d'aliénation et d'agriculture sur le nombre, la répartition et le traitement des agents de l'Administration forestière. — 1791. — 8 p.
- ROUGIER DE LA BERGERIE (-). — Les Forêts de la France... — Paris : Arthus-Bertrand, 1817. — 372 p. (p. 182 et suivantes).
- ROUSSEAU (P.). — L'Évolution des forêts françaises métropolitaines d'après les statistiques forestières. — *Revue forestière française*, vol. XLII, n° 1, 1990, pp. 56-65.
- TELLÈS d'ACOSTA (M.). — Instruction sur les bois de marine. — Deuxième édition. — Paris : Duchesne et Clousier, 1782. — XIV-234-71 p.
- YOUNG (A.). — Voyage en France. Trad. Henri Sée. — Tome II, 1788, pp. 843-853 (Paris : Armand Colin, rééd. 1976).
- VINEY (R.). — L'Évolution du commerce des bois. — *Revue forestière française*, vol. XXIX, n° spécial "Éléments d'Histoire forestière", 1977, pp. 27-37.
- WEYD (P.). — Le Projet de code forestier de l'an VII. — *Revue des Eaux et Forêts*, tome 51, 1912, pp. 71-84.